

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 22

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°4/2021**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Date de la convocation du Comité syndical : trois mars deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : dix mars deux mille vingt et un

Le **23 MARS 2021**

Bureau du courrier

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,

M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, Mme Nelly DAUDÉ, Mme Monique DELAGRANGE, Mme Régine DOUSSIERE, M. Georges ESCALIÉ, M. Hubert FONTAINE, M. Patrick GAYRARD, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Jean-Louis RECOUSSINES, M. Benoît REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, Mme Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, Mme Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Mme Séverine DEVALS (Communauté de communes Comtal, Lot et Truyère), M. Marc SCHWANDER (Trésorerie principale de Mende), M. Stéphane CHATAIGNIER (EDF), M. Florian BONIELLO (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Pierre-Etienne VIGUIER, (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ITIER

OBJET : Avenant simple à la convention-cadre du PAPI d'intention 2 du bassin du Lot

Deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) concernent le bassin du Lot, l'un dit « complet », comporte des travaux opérationnels, l'autre dit « d'intention » comprend des études. La convention-cadre du PAPI d'intention 2 a pris effet le 4 juillet 2019 pour une durée de deux ans. Suite au retard pris par certaines opérations, le Syndicat mixte du bassin du Lot, animateur de ces programmes, propose un avenant de manière à prolonger l'échéance de deux ans, ce qui permettrait d'étendre le programme sur la période de juillet 2019 à juillet 2023. Concernant le territoire de compétence du SMLD, les actions inscrites dans la convention-cadre initiale ont été reprises dans l'avenant et demeurent inchangées, à savoir :

- Étude complémentaire sur les aménagements du *Coulagnet* à Marvejols et Montrodat (action n°101),
- Étude de faisabilité pour la mise en place d'un Système d'Alerte Local sur les *Boraldes* (action n°215),
- Diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti sur le bassin versant du *Lot amont* (action n°501).

Il convient :

- D'approuver la proposition d'avenant à la convention-cadre du PAPI d'intention 2 du bassin du Lot,
- D'autoriser le Président à signer cet avenant ou toutes pièces/documents relatifs à celui-ci.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition d'avenant à la convention-cadre du PAPI d'intention 2 du bassin du Lot,
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ou toutes pièces/documents relatifs à celui-ci.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

Paraphe :

E. I.

page n° - 5 -

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 23 mars 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 23 mars 2021

Le Président,

Éric PICARD



Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU
L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières
38 Trémoulis
48500 LA CANOURGUE
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 96 69
mail : contact@smlld.fr

Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 23 MARS 2021

Bureau du courrier

Paraphe :

E-1-

page n° - 6 -